

Invalidation Permis suite non credit de 4 pts stage ...

| Par Loubia |
|--|
| Bonjour, |
| J'ai appris il y a 3 jours, suite a un coup de fil de la gendarmerie,que mon permis était annule et qu'il fallait que je le remette au plus vite au autorités? |
| Pour information, je n'ai jamais reçu de document cerfa-48SI conformément à la procédure (alors que les contraventions sont bien reçus). C'est pour cela que je suis doublement surpris. Je vous expose ci-dessous la raison pour laquelle, je pense qu'il y a erreur : |
| Apres la contravention qui m'a été délivré sur Aix en Provence en date du 09 Novembre 2020 pour une infraction entrainant un retrait de 4 points alors qu'il m'en restait que 3, les agents m'ont vivement conseille de faire stage pour récupérer 4 points le plus vite possible afin d'éviter l'annulation de mon permis. Je me suis donc inscrit dès que possible pour effectuer ce stage au plus vite, sachant que les restrictions lies a la situation COVID ne permettaient pas de le faire plus tôt (interruption et report des stages?). Je me suis bien sur acquitte du règlement de ma contravention dans les délais impartis. |
| J'ai donc bien effectué un stage de récupération de points en date du 11 décembre 2020 (attestation jointe). Celui-ci semble malheureusement ne pas avoir été pris en compte au niveau comptable de mes points, puisque je devrais avoir 3 points au total et non zéro puisque je confirme n'avoir commis aucune infraction depuis cette dernière. |
| a qui ecrire dans ce cas pour faire contestation, puisque je n'ai pas recu de 48SI |
| merci pour votre aide |
| Par Loubia |
| je corrige le permis est invalide et non annule/ |
| Par janus2 |
| Bonjour, Quand avez-vous payé l'amende ? Le paiement de l'amende entraine le retrait de points |
| Par Loubia |
| Bonjour, |
| Merci pour votre message. Effectivement, j ai peut etre paye l'amende trop tot. elle a ete paye 07 decembre 2020 et le stage effectue le 11 décembre 2020 (4 jours plus tard) |
| Par contre j'ai fait une requete de releve d'information RELEVE D'INFORMATION RESTREINT recemment en date du 30/08/2021 à 15h00 et le status de mon permis etait encore valide. |
| donc je ne comprends pas. |
| Je reprecise, je n'ai jamais recu de 48SI ??? |

donc, c'est pour cela que j'ai toujours pense que les points avait ete credite...

| J 'ai eu une pseudo reponse de la prefecture de marseille qui me dit que je dois faire un courier au minister de l'interierur a Paris ??? |
|---|
| qu en pensez vous ? |
| merci cordialement |
| Par Loubia |
| Bonjour, |
| Merci pour votre message. Effectivement, j ai peut etre paye l'amende trop tot. elle a ete paye 07 decembre 2020 et le stage effectue le 11 décembre 2020 (4 jours plus tard) |
| Par contre j'ai fait une requete de releve d'information RELEVE D'INFORMATION RESTREINT recemment en date du 30/08/2021 à 15h00 et le status de mon permis etait encore valide. |
| donc je ne comprends pas. |
| Je reprecise, je n'ai jamais recu de 48SI ??? donc, c'est pour cela que j'ai toujours pense que les points avait ete credite |
| J 'ai eu une pseudo reponse de la prefecture de marseille qui me dit que je dois faire un courier au minister de l'interierur a Paris ??? |
| qu en pensez vous ? |
| merci cordialement |
| |